

Mesures de prévention à appliquer pendant la production et la diffusion d'un spectacle

Conception et préproduction : grilles 3 à 7

OBJECTIF : INTÉGRER LA PRÉVENTION À LA PRODUCTION D'UN SPECTACLE DÈS L'ÉTAPE DE LA CONCEPTION ET DE LA PRÉPRODUCTION.

GRILLE 3 : FORMATION DE L'ÉQUIPE DE CRÉATION, RÉPARTITION DES RÔLES ET DES RESPONSABILITÉS		
L'EMPLOYEUR (producteur)	COCHER	REMARQUES
3.1 Accorde à la santé et à la sécurité des travailleurs la même importance que celle donnée à la créativité et à la réalisation du spectacle.	<input type="checkbox"/>	
3.2 Favorise la composition d'une équipe de travail connaissant bien les méthodes et les techniques qui doivent être utilisées pour accomplir les tâches de façon sécuritaire.	<input type="checkbox"/>	
3.3 Prévoit des ressources (temps, personnes, argent) et les alloue à la prévention.	<input type="checkbox"/>	
3.4 Met en œuvre des moyens pour respecter ses obligations en matière de prévention (voir grilles 1 et 2).	<input type="checkbox"/>	
3.5 Précise ses exigences en matière de santé et de sécurité à toute l'équipe de création. Fait connaître à tous sa ferme intention de prévenir les accidents et incite l'équipe de création à l'aider.	<input type="checkbox"/>	
3.6 S'assure que les personnes-clés (p. ex. : assistant metteur en scène, régisseur, etc.) se préoccupent de la santé et de la sécurité du travail et qu'elles connaissent bien les situations présentant des risques et la prévention.	<input type="checkbox"/>	
3.7 S'occupe de l'organisation de la prévention à cette étape. Prévoit les ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs en matière de prévention des lésions professionnelles.	<input type="checkbox"/>	
3.8 S'adjoit, dès la conception, une personne capable de déterminer les situations présentant des risques et les moyens de les éliminer tout au long du processus de production.	<input type="checkbox"/>	
3.9 Porte une attention particulière à l'encadrement des équipes de travail en matière de prévention, surtout lorsqu'il y a du personnel peu expérimenté ou lorsque ces équipes se renouvellent régulièrement.	<input type="checkbox"/>	

Mesures de prévention à appliquer pendant la production et la diffusion d'un spectacle

Conception et préproduction : grilles 3 à 7

OBJECTIF : INTÉGRER LA PRÉVENTION À LA PRODUCTION D'UN SPECTACLE DÈS L'ÉTAPE DE LA CONCEPTION ET DE LA PRÉPRODUCTION.

GRILLE 4 : CONCEPTION DU SPECTACLE, DES DÉCORS, DES COSTUMES ET ACCESSOIRES, DE L'ENVIRONNEMENT SONORE, DE L'ÉCLAIRAGE ET DES AUTRES ÉLÉMENTS

L'EMPLOYEUR (producteur)	COCHER	REMARQUES
<p>4.1 Prévoit l'intégration des notions de santé et de sécurité du travail à la conception même du spectacle (pour l'ensemble de la scénographie).</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>4.2 Établit des règles et des critères d'analyse pour l'achat, la location et la fabrication du matériel et s'assure que ces règles sont respectées.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>4.3 Informe, dès le début, les différents concepteurs (concepteurs de l'environnement sonore, de l'éclairage, des décors et accessoires, des costumes et accessoires de jeu, des maquillages et des coiffures, des effets spéciaux, du multimédia, du gréage, etc.) des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le concept du spectacle ; • l'utilisation qui sera faite de ce qu'ils vont concevoir et les conditions, notamment thermiques, dans lesquelles l'utilisation sera faite ; • la conception de l'aire de jeu, notamment en fonction des exigences d'évacuation (p. ex. : décors qui ne doivent pas bloquer les sorties de secours) ; • les exigences en ce qui a trait aux performances des artistes et des autres personnes. 	<input type="checkbox"/>	
<p>4.4 Consulte des experts pour les éléments de la scénographie qui nécessitent une approche technique complexe et pour lesquels la santé et la sécurité doivent être prises en compte. Rédige un devis technique lorsque les costumes requièrent, par exemple, un harnais intégré, des éléments protecteurs, une ignifugation, etc., lorsque le travail s'effectue en espace clos, lorsqu'il y a utilisation d'équipements pyrotechniques, etc.</p>	<input type="checkbox"/>	

Pour compléter l'évaluation de cette étape, consulter les grilles thématiques suivantes.

B : Équipements, machines, outils, matériel, éléments scéniques, décors et accessoires

C : Installations et équipements électriques

D : Appareils de levage

E : Plateformes et surfaces de travail

F : Protection contre les chutes

G : Environnement physique (température, niveau sonore, éclairage et qualité de l'air)

H : Entreposage, manutention et utilisation de matières dangereuses

I : Règles d'achat, de location et de fourniture de lieu et d'équipements

J : Méthodes de travail

K : Équipements de protection individuelle (EPI)

Mesures de prévention à appliquer pendant la production et la diffusion d'un spectacle

Conception et préproduction : grilles 3 à 7

OBJECTIF : INTÉGRER LA PRÉVENTION À LA PRODUCTION D'UN SPECTACLE DÈS L'ÉTAPE DE LA CONCEPTION ET DE LA PRÉPRODUCTION.

GRILLE 5 : CHOIX DES LIEUX DE RÉPÉTITION ET DE SPECTACLE, DES AMÉNAGEMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS		
L'EMPLOYEUR (producteur)	COCHER	REMARQUES
5.1 Établit une liste détaillée des besoins techniques du spectacle.	<input type="checkbox"/>	
5.2 Demande au diffuseur ou au gestionnaire du lieu de lui fournir l'information pertinente et à jour sur le lieu, ses accès et ses équipements.	<input type="checkbox"/>	
5.3 Fournit au diffuseur ou au gestionnaire du lieu un devis technique et un cahier des charges comprenant de l'information sur le spectacle et les besoins techniques. <ul style="list-style-type: none"> Il précise ses exigences en matière de santé et de sécurité du travail. 	<input type="checkbox"/>	
5.4 S'assure que le lieu répond de manière sécuritaire aux besoins techniques et autres (p. ex. : appareil de levage, ancrage, ventilation, équipement de scène, etc.).	<input type="checkbox"/>	
5.5 Obtient (loue, achète, fabrique, etc.) les équipements manquants, si le lieu ne répond pas à tous les besoins, ou adapte le spectacle en conséquence.	<input type="checkbox"/>	

Pour compléter l'évaluation de cette étape, consulter les grilles thématiques suivantes.

A: Lieux

E: Plateformes et surfaces de travail

I: Règles d'achat, de location et de fourniture de lieu et d'équipements

Mesures de prévention à appliquer pendant la production et la diffusion d'un spectacle

Conception et préproduction : grilles 3 à 7

OBJECTIF : INTÉGRER LA PRÉVENTION À LA PRODUCTION D'UN SPECTACLE DÈS L'ÉTAPE DE LA CONCEPTION ET DE LA PRÉPRODUCTION.

GRILLE 6 : ÉLABORATION D'UN CALENDRIER DE PRODUCTION		
L'EMPLOYEUR (producteur)	COCHER	REMARQUES
<p>6.1 Élabore un calendrier qui tient compte des besoins en temps de l'ensemble des équipes de travail ainsi que des possibles imprévus et qui ne compromet pas la sécurité des travailleurs.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>6.2 Prévoit, dans son calendrier, des périodes d'essai et de rodage, en particulier pour les éléments mécanisés, les effets spéciaux, les éléments inhabituels et le matériel modifié. Prévoit des répétitions avec les artistes et les techniciens.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>6.3 Respecte le calendrier autant que possible et, s'il y apporte des changements, revoit l'organisation du travail de manière à ne pas compromettre la santé et la sécurité des travailleurs.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>6.4 Informe les différentes équipes, telles que celles de la production, de la promotion et de l'administration, du calendrier et des changements qui y sont apportés en cours de route.</p>	<input type="checkbox"/>	

Mesures de prévention à appliquer pendant la production et la diffusion d'un spectacle

Conception et préproduction : grilles 3 à 7

OBJECTIF : INTÉGRER LA PRÉVENTION À LA PRODUCTION D'UN SPECTACLE DÈS L'ÉTAPE DE LA CONCEPTION ET DE LA PRÉPRODUCTION.

GRILLE 7 : FORMATION DES ÉQUIPES DE PRODUCTION (TECHNIQUE ET ARTISTIQUE)

L'EMPLOYEUR (producteur)	COCHER	REMARQUES
7.1 Nomme un responsable de la coordination des différentes équipes de travail – une personne présente sur les lieux de travail et responsable en matière de santé et de sécurité.	<input type="checkbox"/>	
7.2 S'assure que les personnes engagées (travailleurs et bénévoles) ont les compétences requises pour effectuer leur travail de façon sécuritaire.	<input type="checkbox"/>	
7.3 Porte une attention particulière à l'encadrement des équipes de travail en matière de prévention, surtout lorsqu'il y a du personnel peu expérimenté ou lorsque les équipes se renouvellent régulièrement.	<input type="checkbox"/>	

Pour compléter l'évaluation de cette étape, consulter la grille thématique suivante.

J: Méthodes de travail